



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 23 août 2022, à 19 h 05, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général adjoint, services à la communauté
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

CO-220823-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-220823-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

M. Sylvain Nadeau dépose des documents concernant la sécurité routière.

M. Lyes Chekal dépose des documents concernant sa candidature aux élections provinciales 2022.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 20 h 42.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 20 h 42.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 20 h 45.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 20 h 45.

CO-220823-1.4

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 JUILLET 2022 À 19 H 02 ET DE SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 JUILLET 2022 À 11 H 46

Il est proposé d'approuver:

1° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 à 19 h 02 tel que soumis;

2° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2022 à 11 h 46 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-1.5

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 7 JUILLET 2022 À 16 H 02 ET DE SES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LE 7 JUILLET 2022 À 15 H 37 ET LE 10 AOÛT 2022 À 8 H 51 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 7 juillet 2022 à 16 h 02 et de ses séances extraordinaires tenues le 7 juillet 2022 à 15 h 37 et le 10 août 2022 à 8 h 51, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-220823-2.1**DÉPÔT PAR LA MAIRESSE DU RAPPORT 2021-2022 DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

La mairesse procède au dépôt du rapport 2021-2022 de la vérificatrice générale de la Ville de Longueuil, Guylaine Séguin, qui présente sa vérification financière 2021, ainsi que ses rapports d'optimisation des ressources et de conformité à des vérifications réalisées.

CO-220823-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2021 (SD-2022-2356)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable tenue le 27 septembre 2021.

CO-220823-2.3**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES GRANDS PROJETS TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2021 ET SUR AJOURNEMENT LE 3 DÉCEMBRE 2021 (SD-2022-1968)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des finances, des ressources humaines et des grands projets tenue le 2 décembre 2021 et sur ajournement le 3 décembre 2021.

CO-220823-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS TENUE LE 5 AVRIL 2022 (SD-2022-1965)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 5 avril 2022.

CO-220823-2.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 19 MAI 2022 (SD-2022-1933)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 19 mai 2022.

CO-220823-2.6**DÉPÔT DES CORRESPONDANCES REÇUES DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT (SD-2022-2253)**

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues de la Ville de Saint-Lambert concernant :

- 1° l'adoption du *Règlement sur le plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert (2022-200)*;
- 2° l'adoption du *Règlement de zonage de la Ville de Saint-Lambert (2022-201)*;
- 3° l'adoption du *Règlement de lotissement de la Ville de Saint-Lambert (2022-202)*;
- 4° l'adoption du *Règlement de construction de la Ville de Saint-Lambert (2022-203)*.
- 5° l'adoption du *Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Lambert (2022-204)*.

CO-220823-2.7**ABOLITION DE LA DIRECTION DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE (SD-2022-2050)**

Il est proposé d'abolir la Direction de la participation publique et le poste de directeur de la participation publique sous la responsabilité du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-2.8**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET DE LA POLITIQUE-CADRE EN MATIÈRE D'ACQUISITION (SD-2022-1588)**

Il est proposé d'adopter la *Politique de développement des collections* et la *Politique-cadre en matière d'acquisition* du Bureau de la culture et des bibliothèques et jointes au sommaire décisionnel SD-2022-1588.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-2.9**APPROBATION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE CD-2022-01 DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2022-2178)**

Il est proposé d'approuver les *Règles de régie interne CD-2022-01 du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles*, jointes au sommaire décisionnel SD-2022-2178.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir quitté son siège momentanément, M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-220823-2.10

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL INTERCULTUREL (SD-2022-2009)

Il est proposé de désigner M. Alvaro Cueto à titre de membre du conseil interculturel, en remplacement de Mme Affine Lwalalika, pour le terme de son mandat comme conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

CO-220823-3.1

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE (SD-2022-2529)

Il est proposé :

1° de proclamer la journée du 10 septembre, *Journée mondiale de la prévention du suicide* en signifiant la volonté de la Ville de Longueuil à favoriser l'éducation et la sensibilisation face au suicide;

2° de prendre position en signant la déclaration pour la prévention du suicide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 20 h 58.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 20 h 59.

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-220823-4.1

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2022-2167)

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 6 juillet 2022, au montant de

37 261 922 \$, relevant d'une compétence locale, à Financière Banque Nationale inc.

CO-220823-4.2

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES (SD-2022-1484)

Il est proposé d'affecter la somme de 501 100 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement des travaux de réfection de trottoirs et bordures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-4.3

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS D'INFRASTRUCTURES D'ÉCLAIRAGES DE RUES ET DE PARCS (SD-2022-2069)

Il est proposé d'affecter la somme de 236 222 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement des travaux de réparations d'infrastructures d'éclairages de rues et de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 25 JUILLET 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-2334)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 25 juillet 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 2 018 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-4.5

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 4 juillet 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-220823-6.1**NUMÉRO NON UTILISÉ****CO-220823-6.2****NUMÉRO NON UTILISÉ****CO-220823-6.3****DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE DON AUTORISÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET PORTANT SUR UN BIEN DONT LA VALEUR N'EXCÈDE PAS 10 000 \$ (SD-2022-2070)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur le don autorisé par le comité exécutif et portant sur un bien dont la valeur n'excède pas 10 000 \$.

CO-220823-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-033 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION MAJEURE ET DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX DE LA PISCINE OLYMPIA (SD-2022-2166)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-033 pour l'exécution de travaux de rénovation majeure et du système de traitement des eaux de la piscine Olympia, au plus bas soumissionnaire conforme, Construction CPB inc., pour un montant estimé à 15 049 989 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, le tout conditionnellement à la modification du Règlement CO-2019-1071, de façon à prévoir les crédits nécessaires à l'adjudication de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-065 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS LE PARC LAURIER, LE JARDIN DU RENNE ET LE PARC LÉO-AYOTTE (SD-2022-2333)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-065 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans des aires de jeux pour enfants dans le parc Laurier, le jardin du Renne et le parc Léo-Ayotte, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Techsport inc., pour un montant estimé à 302 973,71 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-068 POUR LE CHARGEMENT ET LA DISPOSITION DE SOLS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE SITE JULIEN-LORD (SD-2022-1785)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-068 pour le chargement et la disposition de sols et de matières résiduelles sur le site Julien-Lord, au plus bas soumissionnaire conforme, Sanexen services environnementaux inc., pour un montant estimé à 831 793,82 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-075 POUR LA LOCATION D'UNE NIVELEUSE MUNIE D'UNE AILE DE CÔTÉ AVEC OPÉRATEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN (CONTRAT 2.2) (SD-2022-2293)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-075 pour la location d'une niveleuse munie d'une aile de côté avec opérateur pour les opérations de déneigement et d'entretien (contrat 2.2), pour une période prenant fin le 30 avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Pyrite Secours inc., pour un montant estimé à 100 603,13 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-075 POUR LA LOCATION D'UNE NIVELEUSE MUNIE D'UNE AILE DE CÔTÉ AVEC OPÉRATEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN (CONTRAT 2.3) (SD-2022-2295)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-075 pour la location d'une niveleuse munie d'une aile de côté avec opérateur pour les opérations de déneigement et d'entretien (contrat 2.3), pour une période prenant fin le 30 avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Pyrite Secours inc., pour un montant estimé à 100 603,13 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

CO-220823-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-075 POUR LA LOCATION D'UNE NIVELEUSE MUNIE D'UNE AILE DE CÔTÉ AVEC OPÉRATEUR POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN (CONTRAT 2.4) (SD-2022-1901)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-075 pour la location d'une niveleuse munie d'une aile de côté avec opérateur pour les opérations de déneigement et d'entretien (contrat 2.4), pour une période prenant fin le 30

avril 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Excavation Jonda inc., pour un montant estimé à 117 849,38 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.10

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-076 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU BOISÉ DU TREMBLAY (SD-2022-1974)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-076 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un stationnement au boisé Du Tremblay, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation et Construction Gélinas inc., pour un montant estimé à 223 661,29 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.11

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-077 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES TERRAINS DE SOCCER NATURELS AU PARC CHAMPVERT (SD-2022-2138)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-077 pour l'exécution de travaux de mise à niveau des terrains de soccer naturels au parc Champvert, au plus bas soumissionnaire conforme, 9032-2454 Québec inc., faisant affaires sous le nom Techniparc, pour un montant estimé à 404 288,47 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-078 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE MISE AUX NORMES DU RÉSEAU CYCLABLE DANS LA RUE LEGAULT ET DANS LE PARC GÉRARD-CARMEL (SD-2022-2087)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-078 pour l'exécution de travaux d'amélioration et de mise aux normes du réseau cyclable dans la rue Legault et dans le parc Gérard-Carmel, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation et Construction Gélinas inc., pour un montant estimé à 378 960,16 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Marjolaine Mercier quitte son siège.

CO-220823-6.13**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-083 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'UN SENTIER AU PARC CANIN JULIEN-LORD (SD-2022-2098)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-083 pour l'exécution de travaux de prolongement d'un sentier au parc canin Julien-Lord, au plus bas soumissionnaire conforme, 9113-7752 Québec inc., faisant affaires sous le nom Inter-Excavation, pour un montant estimé à 200 319,79 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.14**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-086 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MANCHONS DE RÉPARATION ET DE RACCORDEMENT POUR LES TUYAUX D'AQUEDUC (SD-2022-2220)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-086 pour la fourniture et la livraison de manchons de réparation et de raccordement pour les tuyaux d'aqueduc, pour une période d'un an, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, St-Germain égouts et aqueducs inc., pour un montant estimé à 174 922,40 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.15**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-087 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOILE DE LA PISCINE RENÉ-VEILLET ET DE RÉPARATIONS MINEURES (SD-2022-2244)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-087 pour l'exécution de travaux de remplacement de la toile de la piscine René-Veillet et de réparations mineures, au plus bas soumissionnaire conforme, Soucy Aquatik inc., pour un montant estimé à 532 828,64 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.16

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-220823-6.17**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT CADRE FU-22-001 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES SPÉCIALISÉES POUR CONDUITES D'AQUEDUC DE GRAND DIAMÈTRE DE TYPE BÉTON-ACIER (SD-2022-1912)**

Il est proposé :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat cadre FU-22-001 pour la fourniture et la livraison de pièces spécialisées pour conduites d'aqueduc de grand

diamètre de type béton-acier, pour une période prenant fin le 31 décembre 2026, à Forterra Pressure Pipe, ULC, fournisseur unique, pour un montant estimé à 1 369 597,36 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 2 mai 2022;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.18

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-20-110 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE, SPÉCIALITÉ INSTALLATIONS AQUATIQUES, POUR LA FOURNITURE D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DES SERVICES SPÉCIAUX (SD-2022-2339)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 115 362,68 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-20-110 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, spécialité installations aquatiques, pour la fourniture d'études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et des services spéciaux, requise pour la surveillance des travaux de rénovation de la piscine Olympia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Marjolaine Mercier reprend son siège.

CO-220823-6.19

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-20-142 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2022-2048)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 206 681,73 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-20-142 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Léo et Pérodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.20

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-20-189 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE DES RUES ET DES PARCS (SD-2022-2047)

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 280 000 \$, taxes comprises, au contrat APP-20-189 pour l'exécution de travaux d'entretien et de réparation des systèmes d'éclairage des rues et des parcs, adjugé à

Installume inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-2047.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-6.21

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-220823-6.22

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-047 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES COMBINÉ ÉCUREUR / HYDRO-EXCAVATION (SD-2022-1958)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-047 pour l'acquisition d'un camion 10 roues combiné écoreur / hydro-excavation, au plus bas soumissionnaire conforme, FST Canada inc., pour un montant estimé à 815 537,70 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-220823-7.1

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE CESSION PORTANT SUR LE LOT 5 079 700 ET UNE PARTIE DU LOT 5 079 701 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT (SD-2022-2292)

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse de T1800 S.E.C., de céder à la Ville le lot 5 079 700 et une partie du lot 5 079 701 du cadastre du Québec, pour un montant de 43 060 \$, taxes non comprises, selon les conditions qui y sont énoncées;

2° d'affecter la somme de 51 510 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.2

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC M. ARASH MASSOUDI, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM FRUITS À GOGO, PORTANT SUR LE LOCAL P3-P4 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-2209)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec M. Arash Massoudi, faisant affaires sous le nom Fruits à gogo, portant sur le local P3-P4 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze

périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.3

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC VIANDES TI-CLAUDE INC., PORTANT SUR LE LOCAL P9-P10 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-2212)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec Viandes Ti-Claude inc., portant sur le local P9-P10 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de six périodes consécutives et supplémentaires de deux mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.4

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC LES CUISINIERS DIFFÉRENTS, PORTANT SUR LE LOCAL P26-P27 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-2222)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec Les cuisiniers différents, portant sur le local P26-P27 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.5

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC LES CUISINIERS DIFFÉRENTS, PORTANT SUR LE LOCAL P11-P12 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-2216)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec Les cuisiniers différents, portant sur le local P11-P12 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.6

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC SIEGFRIED MARTIN THEODOR BACHTOLD MEYER, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM MEYER'S SAUCISSES ALLEMANDE, PORTANT SUR LE LOCAL P1-P2 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-1809)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec Siegfried Martin Theodor Bachtold Meyer, faisant affaires sous le nom Meyer's Saucisses Allemande, portant sur le local P1-P2 du Marché public

de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.7

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9365-6627 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM SIMONE LUNCHEONETTE, PORTANT SUR LE LOCAL P37 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-2232)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec 9365-6627 Québec inc., faisant affaires sous le nom Simone Luncheonette, portant sur le local P37 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.8

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9201-8183 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LES NOMS LA BOÎTE À CAFÉ, LA BOÎTE À THÉ ET JOE BAR LAITIER, PORTANT SUR LE LOCAL P38-P39 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-2233)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec 9201-8183 Québec inc., faisant affaires sous les noms La boîte à café, La boîte à thé et Joe Bar laitier, portant sur le local P38-P39 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.9

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC 9413-2404 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM TACOS NACHOS TEXMEX, PORTANT SUR LE LOCAL P57 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-2235)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec 9413-2404 Québec inc., faisant affaires sous le nom Tacos Nachos TexMex, portant sur le local P57 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de douze périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.10**AUTORISATION DE PROCÉDER À DES ÉTUDES ET INSPECTIONS D'UNE PARTIE DU LOT 1 906 084 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-2238)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon:

1° d'autoriser le Centre de la petite enfance de Longueuil-Est, ainsi que leurs représentants et mandataires, à procéder à des études et inspections d'une partie du lot 1 906 084 du cadastre du Québec;

2° d'approuver le document intitulé *Autorisation relative à la communication de renseignements confidentiels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-7.11**APPROBATION DE LA CONVENTION D'AMENDEMENT 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA CLC LIMITÉE PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 2 631 692 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-2207)**

Il est proposé d'approuver la convention d'amendement 1 modifiant le bail intervenu avec la Société immobilière du Canada CLC limitée, portant sur une partie du lot 2 631 692 du cadastre du Québec, lequel a pour objet de prolonger la durée du bail jusqu'au 30 avril 2024 et d'y ajouter quatre renouvellements automatiques d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-220823-8.1****OCTROI D'UN DON CORPORATIF À LA CAMPAGNE DE CENTRAIDE (SD-2022-1883)**

Il est proposé d'octroyer à la campagne de Centraide 2022, un don corporatif ferme de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, qui sera majoré d'une somme équivalente à 50 % de la valeur des dons, autres que corporatifs, excédant 100 000 \$, pour un total ne pouvant excéder 20 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.2**AUTORISATION DE L'INSTALLATION ET DE L'UTILISATION TEMPORAIRE DE BRASEROS LORS DE L'ÉDITION 2022 DU MARCHÉ DE NOËL (SD-2022-2259)**

Considérant que l'article 4.6 du *Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre* prévoit que le conseil peut autoriser un feu extérieur

dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, dans le cadre d'un événement organisé sur un terrain de la Ville;

Il est proposé d'autoriser l'installation et l'utilisation temporaire de braseros au parc St. Mark et sur la placette éphémère du 300, rue Saint-Charles Ouest lors de l'édition 2022 du Marché de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.3

MODIFICATION DU RÈGLEMENT CO-2019-1071 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE OLYMPIA ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-2177)

Il est proposé de modifier le *Règlement CO-2019-1071 ordonnant des travaux de rénovation de la piscine Olympia et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, de la manière suivante :

- 1° par le remplacement, à l'article 2, de 10 300 000 \$ par 16 000 000 \$;
- 2° par le remplacement de l'article 3 par le suivant :
 3. *Pour se procurer la somme de 16 000 000 \$, le conseil :*
 - 1° *décète un emprunt n'excédant pas 10 300 000 \$ pour une période de 15 ans;*
 - 2° *affecte une somme de 5 700 000 \$ provenant du fonds général.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1187 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1166 PORTANT SUR L'EXAMEN DE CONFORMITÉ DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'URBANISME AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE (SD-2022-1917)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1187 modifiant le Règlement CO-2021-1166 portant sur l'examen de conformité de certains règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1189 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2014-859 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL (SD-2022-2056)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1189 modifiant le Règlement CO-2014-859 relatif au stationnement hivernal.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1076 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET DE RÉFRIGÉRATION DU COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU, AINSI QUE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CONNEXES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-2136)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1198 modifiant le Règlement CO-2019-1076 ordonnant des travaux de mise à niveau des systèmes mécaniques et de réfrigération du Colisée Jean-Béliveau, ainsi que l'exécution de travaux connexes et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.7

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-728 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DES COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-2094)

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des membres des comités et commissions de la Ville de Longueuil* sera présenté.

CO-220823-8.8

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-728 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DES COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-2094)

M. Marc-Antoine Azouz procède à la présentation du projet de *Règlement CO-2022-1203 modifiant le Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des membres des comités et commissions de la Ville de Longueuil.*

CO-220823-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-2263)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*, sera présenté.

CO-220823-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-2263)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1206 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

CO-220823-8.11**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR L'ACHAT, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE 10 BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4500 BORNES DE RECHARGE (SD-2022-1479)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour l'achat, l'installation et la mise en service de 10 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du *Programme de subvention de 4500 bornes de recharge*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.12**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE THÉÂTRE MOTUS CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET INTITULÉ RACONTE-TOI (SD-2022-2055)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec le Théâtre Motus concernant l'octroi d'une aide financière au montant de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet intitulé *Raconte-toi*, dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications concernant le développement culturel pour les années 2021, 2022 et 2023, pour une période prenant fin le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.13**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LA TRANSMISSION ET L'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES ISSUES DE LA BASE DE DONNÉES DE L'UMQ RELATIVE À L'OFFRE CITOYENNE D'HÉBERGEMENT AUX RESSORTISSANTS UKRAINIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE (SD-2022-2267)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec l'Union des municipalités du Québec concernant la transmission et l'utilisation des données personnelles issues de la base de données de l'UMQ relative à l'offre citoyenne d'hébergement aux ressortissants ukrainiens sur le territoire de la Ville, pour une période de 12 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.14**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2023 (SD-2022-2257)**

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière à intervenir avec Zone Loisir Montérégie inc. dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2022-2023, pour une période du 18 juillet 2022 au 30 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.15**APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT INTERVENU AVEC LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS CLIMATSOL POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU LOT 4 303 689 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1175)**

Il est proposé d'approuver l'avenant au contrat intervenu avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol pour les travaux de réhabilitation du lot 4 303 689 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220823-8.16**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-162 SUR L'UTILISATION D'ARMES ET DE MATIÈRES EXPLOSIVES (SD-2022-2502)**

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2003-162 sur l'utilisation d'armes et de matières explosives* sera présenté.

CO-220823-8.17**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1207 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-162 SUR L'UTILISATION D'ARMES ET DE MATIÈRES EXPLOSIVES (SD-2022-2502)**

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1207 modifiant le Règlement CM-2003-162 sur l'utilisation d'armes et de matières explosives*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-220823-10.1****ATTRIBUTION D'UN TOPONYME (SD-2022-2493)**

Il est proposé d'attribuer le toponyme *promenade René-Lévesque* au sentier polyvalent situé entre l'autoroute René-Lévesque et la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-220823-12.1****ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 AOÛT 2022**

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.4 et 2.5
- 3.1
- 4.2 et 4.3
- 5.1 à 5.4
- 6.4 à 6.16, 6.18
- 8.2 à 8.9, 8.11 et 8.12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-220823-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-220823-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers